

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/04/2023	L'an deux mil vingt-trois, le mardi onze avril, à 19h30 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	10	
Absents	1	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 13-2023 AFFECTATION DES RÉSULTATS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
Considérant le vote du compte administratif 2022,
Considérant le résultat d'exécution du compte de gestion 2022,
Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2022 sur le budget primitif 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	127 203,84 €
Résultat de clôture N-1	162 233,25 €
Résultat de clôture	289 437,09€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice	- 202 637,02 €
Résultat de clôture N-1	107 629,42€
Résultat de clôture	- 95 007,60 €
Solde des R.A.R	- 4 423,63 €

Déficit d'investissement reporté (001)	95 007,60 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	190 005,86 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	99 431,23 €

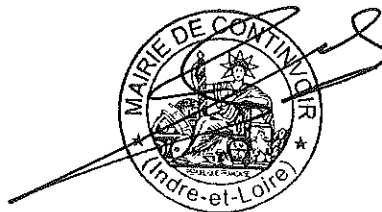
RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 037-213700826-20230411-DCM_13_2023-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'affectation du résultat ci-dessus présenté
- **INDIQUE** que seront inscrits au budget 2023 :
 - 95 007,60 € au compte D 001 (déficit d'investissement reporté)
 - 190 005,86 € au compte R 002 (excédent de fonctionnement reporté)
 - 99 431,23 € au compte R 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 03/03/2023
Vu sa transmission en s/Préfecture
le 03/03/2023
Affiché le 03/03/2023

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/04/2023 037-213700826-20230411-DCM_13_2023-DE